Au fil de l'eau - dépliants N°8_Mise en page 1 12/10/12 13:56 Page1

Au fil de l'eau
Kichen an dour

Un plan d'action 2013 - 2015

Les marées vertes

Les facteurs favorables aux marées vertes

La prolifération des algues vertes a lieu dans des zones réunissant plusieurs facteurs favorables :

1. des eaux peu profondes, favorisant le passage de la lumière et l'augmentation de la température, facteur de croissance des algues,
2. des eaux riches en azote et en phosphore, les principaux nutriments des végétaux,
3. des eaux calmes, permettant de retenir sur place, algues et nutriments.

Pourquoi réduire la teneur en nitrates ?

Le phosphore, dont les apports s'équilibrent entre origine domestique et origine agricole, se fixe dans les sédiments. Avec d'importants flux apportés depuis des décennies, le stock de phosphore sédimenté constitue une réserve avec laquelle les algues peuvent s'alimenter "à volonté".

A l'inverse, les nitrates sont solubles dans l'eau et se diluent dans la mer. La variation des quantités de nitrates apportées aura donc un impact direct et déterminant sur la croissance des algues. C'est le seul levier dont nous disposons aujourd'hui pour réduire la prolifération des algues vertes.

Même si l'azote d'origine agricole représente environ 90 % de l'ensemble des flux, les sources non agricoles (milieux naturels, fuites issues des résidus d'entretien de voirie, assainissements défectueux) sont aussi à prendre en considération.

Volumes d'algues vertes sur l'Anse de Locquirec

Sur les 10 dernières années, le volume d'algues ramassées a varié de 1 000 à 5 000 m^3 par an, avec une moyenne de 2 500 m^3. L'année 2012 se présente pour l'instant comme une année moyenne.

Les objectifs du Projet de Territoire pour 2015 : baisse de 21 % d'azote en rivière

Le Projet de territoire, un coup d'accélérateur à la diminution de la teneur en azote dans les cours d'eau, toutes sources confondues.

L'objectif de moins 21% revient à multiplier par 2 le rythme annuel de réduction des flux azotés observé sur la dernière décennie. Cette intensification de l'effort doit amener à 342 tonnes le flux annuel d'azote à l'exutoire (contre 434 tonnes aujourd'hui) soit une réduction de 92 tonnes.

90 % des mesures de l'azote en rivière effectuées devront être inférieure à 29 mg/l.

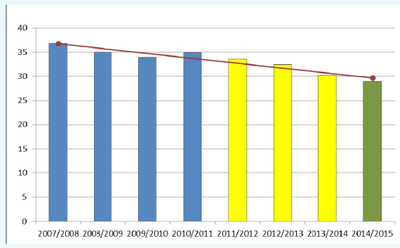

Ces mesures devront passer de 36,8 mg/l (valeur de l'année de référence 2007/2008) à 29 mg/l en 2015.

Une réduction de moitié de l'excédent azoté sur le parcellaire

L'excédent correspond à la différence entre l'azote apporté et l'azote prélevé par la plante pour ses besoins de croissance. Cet excédent, responsable des fuites d'azote, était de 60 UN* / ha en 2007/2008, année de référence. L'objectif est de le ramener à 31 UN/ ha.

(*UN / ha= Unité d'azote par hectare)

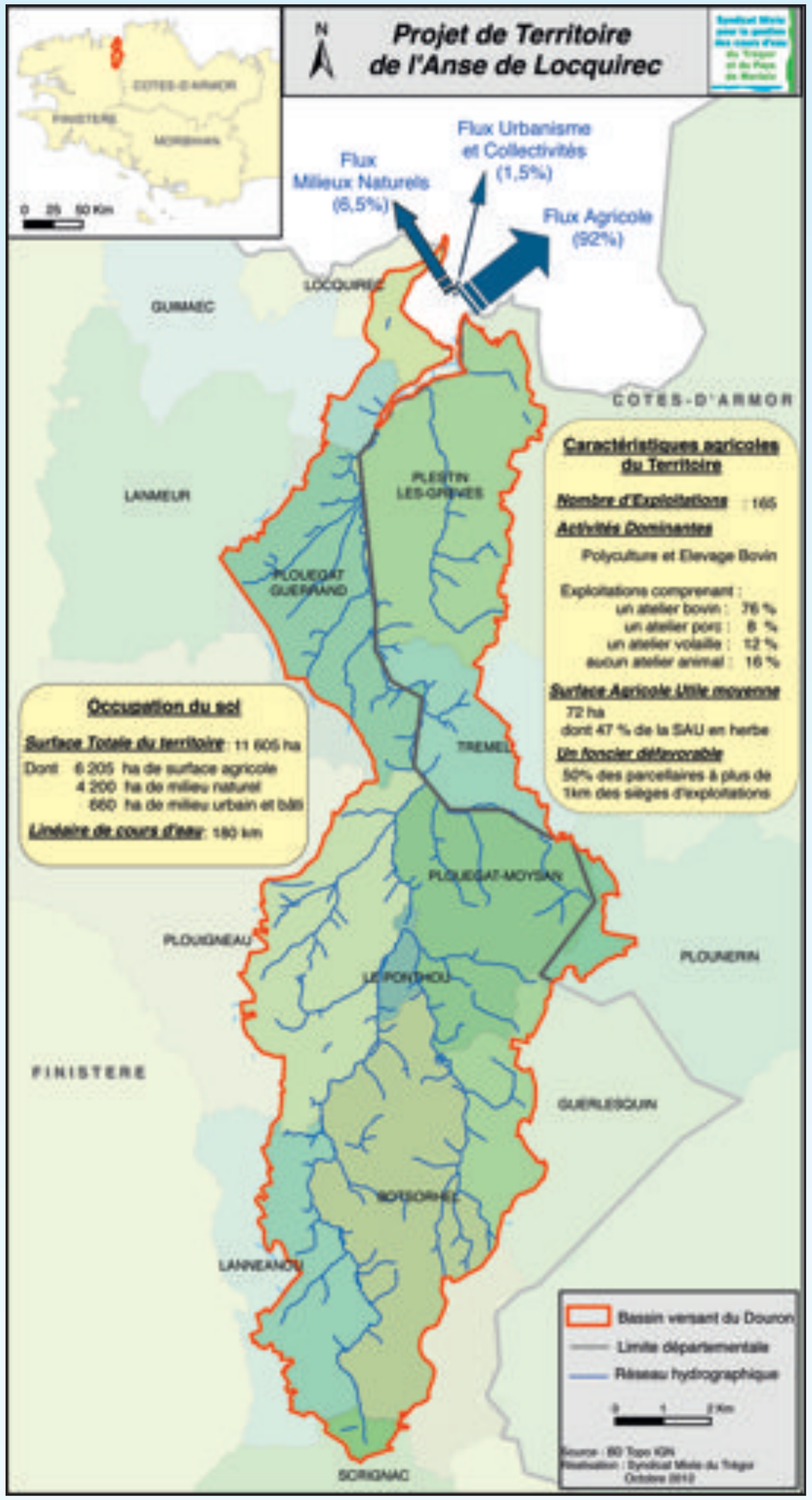

Au fil de l'eau
Kichen an dour

L'objectif de réduction des flux azotés de 92 tonnes à l'exutoire vise toutes les sources d'azote :

Production d'azote et abattement par l'effet territoire

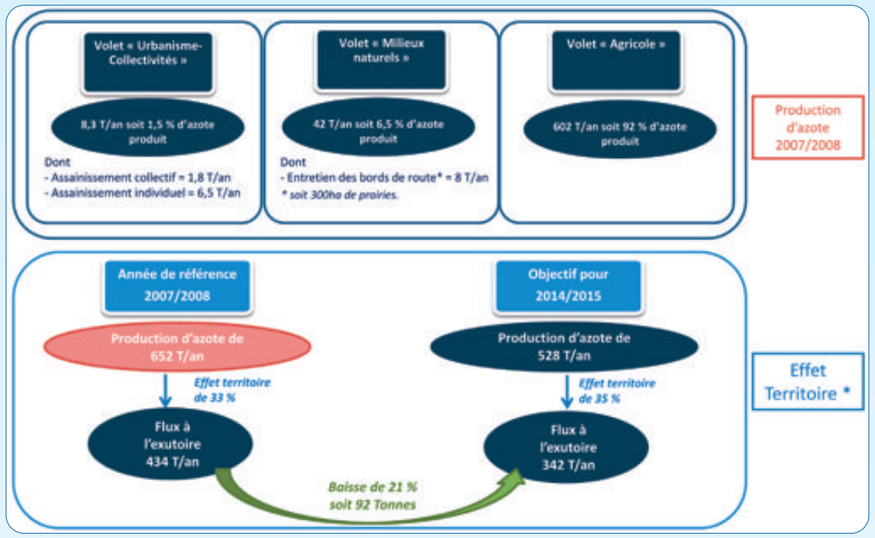

** L'effet territoire, c'est quoi ?*

Il correspond à la diminution du flux azotés issus de processus physico-chimiques et biologiques présents dans les milieux naturels (ex : zones humides, bocage). Ainsi, un abattement du flux d'azote peut être provoqué par une optimisation de certains de ces processus.

Les principales actions du Projet de territoire

Les actions orientées vers les collectivités

• Améliorer la qualité des rejets domestiques

- Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration (qualité des rejets et gestion des phénomènes de surcharge qui provoque des rejets non traités dans le milieu naturel)
- Suivre les mises en conformité des systèmes d'assainissements individuels (opération assurée par Morlaix-Communauté et devant aboutir d'ici fin 2013)

• Encourager à de nouvelles méthodes d'entretien des bords de route en associant au broyage traditionnel une aspiration de la végétation.

Les actions agricoles

• L'objectif est de rencontrer la totalité des agriculteurs pour la réalisation de diagnostic-projet individuels devant aboutir à la définition d'objectifs précis. Ces derniers seront suivis annuellement. Les conseillers habituels des agriculteurs seront associés dans cette démarche.

• La concrétisation des projets individuels sera soutenue par l'existence d'outils visant :

- le regroupement du parcellaire autour des sièges d'exploitation
- le soutien financier des bonnes pratiques et des équipements les permettant
- la réalisation de conseils technico-économique
- la mise en place d'un dispositif innovant (la boucle vertueuse) basé sur la reconnaissance des bonnes pratiques individuelles et donnant ainsi accès à la réalisation de travaux à vocation agro-environnementale. Ces travaux seront réalisés sur les exploitations par les CUMA et les ETA du territoire.

• Ces approches individuelles seront soutenues par des dispositifs collectifs. Ils seront basés sur l'entraide et le partage des savoirs et des savoir-faire afin d'optimiser les pratiques, d'affiner les références agronomiques locales, de faciliter l'appropriation des résultats des expérimentations, ou encore de mutualiser la gestion des fonds de vallées...

Contacts : Yann BINAUT 02.98.15.15.23 et Anthony GERARD 02.98.15.15.16

Au fil de l'eau - dépliants N°8_Mise en page 1 12/10/12 13:56 Page2

Contacts : Cédric BILLY 02.98.15.15.18 et Sylvain PALIGOT 02.98.15.15.21

Les actions orientées vers la gestion des milieux naturels

Le paysage du bassin versant du Douron est fortement marqué par la présence d'éléments naturels. La densité bocagère est particulièrement élevée avec 140 mètres linéaires de bocage par hectare de surface agricole. Par ailleurs, les zones humides couvrent plus de 10% du territoire, soit environ 1000 ha. Ces éléments participent sous certaines conditions à limiter les transferts d'azote (effet territoire). C'est pourquoi un volet important du projet est consacré à leur restauration puis à leur entretien.

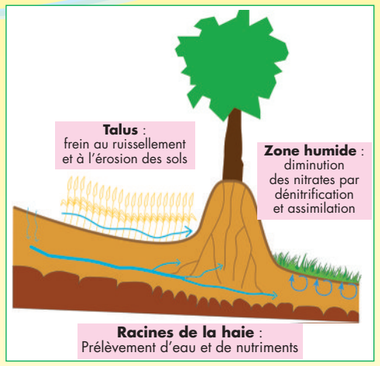

Focus sur le talus de ceinture

Situé à la limite supérieure de zone humide, le talus de ceinture de bas-fonds marque clairement la séparation entre les terres cultivées, et les terres humides à vocation de prairies naturelles. Placé en travers de la pente, il permet de limiter le ruissellement et ainsi d'atténuer l'érosion des sols ou encore l'intensité des crues. Lorsqu'il est planté, la haie opère un prélèvement d'eau et de nutriments (nitrates notamment).
Pour renforcer ces effets, le projet bocage prévoit la création de 20 km de talus, et la plantation de 40 km de haies. Il est également prévu plus de 100 interventions telles que le déplacement ou l'aménagement d'entrées de champs.

Les zones humides

Ces milieux, filtres naturels contribuant à améliorer la qualité de l'eau, ont été délaissés au cours des dernières décennies. C'est pourquoi des travaux de restauration consistant essentiellement en la réouverture de prairies en friche (broyage de la végétation, coupes et élagage, dessouchage, pose de clôtures et de système d'abreuvement) ont été entrepris dès cet automne. A l'échéance 2015, plus de 50 hectares sont programmés. Des créations de ponts et passages nécessaires à l'entretien de ces parcelles seront également réalisés.

Le plan de financement

Le montant prévisionnel de ce plan d'actions est de 8 051 537 euros pour la période allant du dernier trimestre 2012 à fin 2015. L'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Général du Finistère et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne contribuent à sa mise en place à hauteur de 5 491 594 €.

Il demeure donc une part de financement local à laquelle les agriculteurs contribueront pour moitié, soit à hauteur de 1 280 000 € (les aides à l'investissement matériel étant plafonnées à 40 %, les 60 % restant sont à charge des agriculteurs). L'autre moitié (1 279 943 €) sera financée par le porteur de projet, le Syndicat Mixte du Trégor. Morlaix-Communauté s'inscrit dans une démarche de soutien au plan d'actions et travaille actuellement à son accompagnement financier.

Volet	Actions		Montant prévisionnel	Financeurs PAV	agriculteurs	Autofinancement SMT
Agricole	Elaboration et suivi du projet individuel d'exploitation		518 572	509 052		9 520
	Dispositifs d'aide à la mise en œuvre du projet individuel d'exploitation	MAE	1 875 000	1 875 000		
		aides à l'investissement matériels agricoles	2 000 000	820 000	1 180 000	
		Gestion azote organique, boucle vertueuse, analyses, ...	1 081 565	764 852	100 000	216 713
		Foncier (échanges amiables et réserve foncière)	894 500	331 600		562 900
	Dispositifs collectifs	Expérimentations, RAL, charte prescripteurs, ...	295 600	229 550		66 050
TOTAL VOLET AGRICOLE			**6 665 237**	**4 530 054**	**1 280 000**	**855 183**
Milieux naturels	Entretien des bords de route		217 000	10 500		206 500
	Bocage et zones humides		865 000	709 100		155 900
TOTAL VOLET MILIEUX NATURELS			**1 082 000**	**719 600**	**-**	**362 400**
Non-agricole	assainissement		10 000	6 500		3 500
	Suivi Qualité		86 500	69 200		17 300
	communication		100 000	80 000		20 000
	coordination		107 800	86 240		21 560
TOTAL VOLET NON-AGRICOLE			**304 300**	**241 940**	**-**	**62 360**
TOTAL PROGRAMME			**8 051 537**	**5 491 594**	**1 280 000**	**1 279 943**

A suivre :
Un numéro spécial sera consacré à la présentation détaillée du projet de territoire.

Directeur de publication : Guy Pennec - n° ISSN : 2104 - 7723 - Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires par
le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krébel - 29600 Morlaix - Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20 - E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr

Le Breton Impression - Morlaix - Tél. 02 98 88 18 19

Au fil de l'eau
Kichen an dour

Lettre d'information
Octobre 2012 - N°8

Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Edito

Projet de territoire à très basses fuites d'azote
Lutte contre les algues vertes de l'Anse de Locquirec

Notre projet de territoire

« Le territoire de l'Anse de Locquirec - Bassin du Douron est le 5ème à valider sa charte sur les 8 baies bretonnes désignées par le Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

Ce territoire s'étend sur un peu plus de 11 000 ha, 3/4 en Finistère, 1/4 en Côtes d'Armor, avec notamment :
- 6 205 ha de surface agricole / - 4 200 ha de milieux naturels

Ce projet de lutte contre les algues vertes est le résultat d'une véritable concertation pour construire un programme d'actions que le Syndicat Mixte du Trégor est **fier de porter aujourd'hui.**

La Charte de territoire, validée le 18 septembre dernier, est l'aboutissement d'un conséquent travail de diagnostic, de réflexion, de propositions pour dégager les meilleures actions permettant de réduire, toutes sources confondues, le niveau d'azote en rivière, principal levier dans la lutte contre la prolifération des algues vertes.

Notre objectif : diminuer le niveau d'azote en rivière de 21 % d'ici 2015

Aujourd'hui, 434 tonnes d'azote par an sont rejetées dans l'Anse de Locquirec. A l'horizon 2015, **nous visons un rejet de 342 tonnes**. Cela revient à doubler la vitesse de réduction annuelle actuelle.

Le volet agricole représente 90 % du programme. Nous proposons un **outil individuel** : le projet d'exploitation qui consiste à définir, au cas par cas et en fonction du contexte de chacun, quelles mesures sont à mettre en œuvre, et ce, de concert avec l'agriculteur et ses conseillers, garants de la viabilité économique du projet. Nous leur proposons une démarche innovante qui vient en renfort de ce qui a déjà été entrepris par les agriculteurs du territoire.

Discours du 18/09/2012 - Présentation du projet de territoire en présence de M. Le Préfet de la Région Bretagne (M. Cadot) et du Président de la CLE (M. Lozdowski)

L'implication de tous

Encourager les agriculteurs, qui sont la clé de voûte de la réussite de ce plan, c'est les soutenir. Nous devons agir ensemble, quelles que soient les sources d'azote concernées. Pour cela, notre projet de territoire comprend un volet non agricole (amélioration de stations d'épuration, mise aux normes des installations d'assainissement individuelles défectueuses, évolution des pratiques d'entretien des voiries...).

L'exemplarité est valable pour tous : citoyens, professionnels, collectivités. Agir sur les sources d'azote non agricoles sera le meilleur signe d'encouragement à l'effort et à l'évolution attendue des agriculteurs du territoire. Cela permettra d'entretenir le **climat constructif** dans lequel a été élaboré ce plan : consensus, soutien, connaissance et persévérance sont nos axes de travail.

C'est sans doute grâce à cette philosophie que le Comité scientifique, fort de son expérience, a reconnu la grande qualité du projet : *« le territoire s'est fortement investi dans le projet ce qui semble être de nature à lui apporter une meilleure garantie de réussite »*.

Avec le lancement des diagnostics individuels auprès des agriculteurs, nous franchissons une étape : le passage du Programme au Pacte : un pacte entre tous les acteurs, un pacte entre les territoires, celui de l'amont, le Bassin du Douron et celui de l'aval, l'Anse de Locquirec.

Notre responsabilité partagée est, dès à présent, celle de mettre en œuvre les actions adaptées à chaque contexte en visant l'atteinte d'objectifs réalistes.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'actions. »

Guy Pennec - Président du Syndicat Mixte du Trégor